

Kurs für Übungsleiter von Felddienstübungen = Cours pour directeurs des exercices en campagne

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Schweizer Soldat : Monatszeitschrift für Armee und Kader mit
FHD-Zeitung**

Band (Jahr): **9 (1933-1934)**

Heft 15

PDF erstellt am: **13.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-709410>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

croix-rouge civile, ainsi que tous autres services utiles à la protection des populations civiles.

b) Créer dans le public et dès maintenant, l'état d'esprit nécessaire à la réalisation du but a) ci-dessus.

c) Faire comprendre à la population l'intérêt et l'importance d'une armée toujours bien préparée et outillée.

d) Encourager les recherches et inventions utiles à la défense nationale et à la protection des populations civiles.

e) Conserver intact l'esprit militaire de notre peuple, esprit sans lequel le système des milices n'est pas concevable.

B. Buts occasionnels:

a) Appuyer, quand il le faut, le vote du budget militaire. Agir sur l'opinion afin qu'il soit maintenu à un taux suffisant pour assurer au pays une défense effective.

b) Appuyer le vote de crédits militaires extraordinaires et provoquer, le cas échéant, le vote de tels crédits.

c) Mettre à la disposition du Département militaire fédéral des ressources financières lorsqu'il n'est pas possible d'avoir recours à de tels crédits, que ceux-ci sont tardifs ou insuffisants.

d) Provoquer les mouvements d'opinions nécessaires à la réalisation d'un des buts permanents de la Ligue.

e) Mettre à la disposition du D.M.F. des ressources permettant l'acquisition non-divulguée de matériel de guerre ou de brevets.

f) D'une façon générale, défendre le principe de la Défense nationale et l'honneur de l'armée.

3. La Ligue use de tous moyens d'action légaux propres à réaliser les buts qu'elle se propose, à savoir notamment:

I. *Des moyens directs*: tels qu'extension du nombre de ses membres et activité personnelle ou coordonnée de ceux-ci; propagande pour la Ligue, ses buts et son idéal; obtention d'appuis financiers, matériels et moraux; conférences et cours propres à éclairer l'opinion publique et à lui donner une formation technique, prise de contact avec les autorités, particulièrement municipales et militaires.

II. *Des moyens indirects*: tels que coordination de l'action des diverses sociétés militaires; préparation des troupes d'éclaireurs, des corps de cadets, des sociétés de sport, pour ce qui concerne leurs membres non-mobilisables, à jouer un rôle dans la protection des populations civiles; propagande par la voie de la presse.

III. *Des moyens pécuniaires*: tels que souscriptions publiques, encouragement à la remise de dons privés, utilisation des bénéfices de la Ligue pour payer les frais d'organisation de la protection des populations civiles et mettre en cas d'urgence certaines ressources à la disposition du D.M.F.

(A suivre.)

Petites nouvelles

Un service de repérage et de signalisation d'avions a été créé par le D.M.F. en vue de surveiller l'espace aérien suisse. Cette mesure s'imposait pour la défense des populations civiles contre la guerre chimique et aérienne.

Sa tâche consiste à repérer les avions qui s'approchent de l'espace aérien suisse ou y pénètrent et à signaler leur altitude et leur direction, ainsi que le nombre et le type des avions, aux offices compétents, pour déclencher à temps les mesures de défense anti-aérienne, active et passive.

Son organisation prévoit des postes d'alarme, de repérage, d'écoute et des offices collecteurs de renseignements ainsi que des centrales de renseignements. Les hommes servant dans ces différents postes sont appelés « guetteurs » et se recrutent parmi les sous-officiers et soldats du landsturm, les hommes des services complémentaires et les volontaires, c'est-à-dire parmi les hommes sortant du landsturm et des services complémentaires qui consentent à servir au delà de l'âge légal.

★

Le Département des Postes et des Chemins de fer et le D.M.F. sont convenus que, moyennant payement par ce dernier d'une somme forfaitaire, tous les envois du trafic interne, non recommandés, concernant le concours d'armée du Tir fédéral de Fribourg en 1934, bénéficieront de la franchise de port. Il s'agit des envois entre:

a) entre le *comité d'organisation* (lieut. col. de Meyer, suppléant capit. Dupraz), à Fribourg, et les *commandants* des corps de troupes et unités ou les officiers chargés de l'organisation;

b) entre les *commandants de troupes* ou les officiers chargés de l'organisation et les *membres* des groupes de tir.

★

Après une longue maladie, le colonel Guibert, ancien chef du Bureau des Fortifications de St-Maurice, est décédé à Lausanne il y a deux semaines. Ce distingué officier que sa santé avait poussé vers une retraite précoce ne laissera derrière lui que d'excellents souvenirs, tout spécialement à la Garnison de St-Maurice, qui porte encore aujourd'hui l'empreinte de ce chef juste, ferme et respecté.

★

L'incident créé par la presse socialiste au sujet des 20,000 fusils vendus par la Confédération s'est terminé à la confusion des journaux de gauche. Il s'agit en effet des fusils du Landsturm que l'on retire cette année en vertu d'une ordonnance qui réarme toute cette classe avec le modèle 96-11. Or il est stipulé par cette ordonnance que le fusil 1889, mis ainsi hors d'usage, sera négocié aussi bien que possible. Les offres de l'administration du matériel de guerre à un homme d'affaires, s'intéressant à la chose pour un pays étranger, sont donc parfaitement en accord avec l'ordonnance rendue par le D.M.F.

Schweizerischer Unteroffiziersverband

Kurs für Uebungsleiter von Felddienstübungen

Samstag/Sonntag, den 5./6. Mai 1934 in Solothurn

Kursleiter: Hr. Major Mügeli Henri, Neuchâtel, Präsident des Kampfgerichtes.

Hr. Hptm. Eberhard Hans, Solothurn, Vizepräsident des Kampfgerichtes.

Beginn: Samstag den 5. Mai 1934, 19.30, im Zunithaus zu « Wirthen » (I. Stock).

Tagesbefehl.

Samstag den 5. Mai 1934:

19.30 Appell.

Beginn des theoretischen Kurses.

Reglement für Felddienstübungen (RFD) und Beurteilungsgrundlagen (Hr. Major Mügeli).
Berichtsformulare (Wm. Studer).

Wegleitung für Uebungsleiter (Hr. Hptm. Eberhard).

Aussprache. (Die HH. Kursteilnehmer werden

Association suisse de sous-officiers

Cours pour directeurs des exercices en campagne

Samedi/Dimanche, 5 et 6 mai 1934, à Soleure

Chef du cours: Mr. le major Mügeli Henri, Neuchâtel, président du jury.

Mr. le cpt. Eberhard Hans, Soleure, vice-président du jury.

Commencement: Samedi, 5 mai 1934, à la « Zunithaus Wirthen » (1^{er} étage).

Ordre du jour:

Samedi, 5 mai 1934:

19.30 Appell.

Commencement du cours théorique.

Reglement pour les exercices en campagne (REC) et bases d'appréciation (Mr. le major Mügeli).

Formulaires de rapport (sgt. Studer).

Directives pour l'organisation d'exercices en campagne (Mr. le cpt. Eberhard).

ersucht, die Reglemente genau zu studieren, um Anfragen stellen zu können.)

ca. 23.00 Schluß. Freie Aussprache.

Sonntag den 6. Mai 1934:

07.30 Besammlung der Kursteilnehmer auf dem Bahnhofplatz.

Arbeit im Gelände (Hr. Hptm. Eberhard).

ca. 13.00 Verpflegung im « Kreuz » in Lüterkofen.

15.05 Gemeinsame Rückfahrt ab Lohn-Lüterkofen nach Solothurn.

15.15 Ankunft in Solothurn-Hbf.:

Abgang der Züge in Solothurn-Hbf.:

Richtung Olten	17.22
» Biel	17.24
» Bern	17.14
» Burgdorf	17.27
» Moutier	16.47
» Lyß	18.17
» Herzogenbuchsee	18.42

Bemerkungen:

1. **Anmeldungen:** Die Anmeldungen der Kursteilnehmer sind bis spätestens **15. April 1934** an den Delegierten für Felddienstübungen, **Wachtm. Studer Th., Glacisstraße 19, Solothurn**, einzureichen.

2. **Tenue:** Uniform.

Der Kurs findet bei jeder Witterung statt, weshalb das Tragen feldmäßiger Ausrüstung (Arbeit im Gelände) empfohlen wird.

3. **Material:** Die Kursteilnehmer haben mitzubringen:

Meldeblock.

Schreib- und Zeichengerät.

Reglement für Felddienstübungen (RFD).

Wegleitung für Übungsleiter.

Karte 1 : 100'000 Solothurn } Je einem Teilnehmer pro
Allgemeine Lage } Sekt. vor dem Kurs zugest.

4. **Quartiere:** Das Quartierbüro befindet sich am 5. Mai von 17.00 an im **Hotel Terminus** (Lesezimmer), nächst dem Hauptbahnhof.

Die Hotelquartiere werden den angemeldeten Teilnehmern rechtzeitig vor dem Kurse mitgeteilt. Die HH. Kursteilnehmer werden gebeten, sich am Samstag vor Beginn des Kurses in den zugewiesenen Hotelquartieren zu verpflegen.

Für die Kursleitung:

Major **Mügeli.**

Hptm. **Eberhard.**

Für den Zentralvorstand des SUOV,

Der Zentralpräsident:

Der Delegierte für F.D.:

Weißhaupt, Adj.-Uof.

Studer, Wachtm.

Discussions (MM. les participants sont invités à étudier les règlements à fond, afin de pouvoir poser des questions).

ca. 23.00 Fin. Discussion libre.

Dimanche, 6 mai 1934:

07.30 Rassemblement des participants sur la place de la gare.

Travail sur le terrain.

ca. 13.00 Dîner à Lüterkofen, restaurant de la « Croix ».

15.05 Départ collectif de Lohn-Lüterkofen pour Soleure.

15.15 Arrivée à Soleure, gare principale.

Départ des trains, de Soleure gare principale:

Direction Olten	17.22
» Bienne	17.24
» Berne	17.14
» Berthoud	17.27
» Moutier	16.47
» Lyss	18.17
» Herzogenbuchsee	18.42

Remarques:

1. **Inscriptions:** Les inscriptions des participants doivent être adressées **jusqu'au 15 avril au plus tard**, au Délégué pour les E.C.: **sgt. Studer Th., Glacisstrasse 19, Soleure.**

2. **Tenue: Uniforme.**

Le cours a lieu par n'importe quel temps. C'est pour cette raison que nous recommandons la tenue de campagne (travail sur le terrain).

3. **Matériel:** Les participants du cours doivent se munir: Cartes-rapports.

Ustensiles pour écrire et dessiner.

Règlement pour les exercices en campagne.

Directives pour l'organisation d'exercices en campagne.

Carte 1 : 100'000 Soleure } sera adressée pour un participant par section avant le cours

4. **Logements:** Le bureau sera installé le 5 mai à partir de 17.00 à l'**Hôtel Terminus**, près de la Gare. (Salle de lecture.)

Les logements dans les hôtels seront communiqués aux participants inscrits avant le cours. Les participants sont invités à se restaurer le samedi dans les hôtels respectifs avant l'ouverture du cours.

La Direction du cours:

Major **Mügeli.**

Capitaine **Eberhard.**

Pour le Comité central de l'ASSO,

Le président central:

Le délégué pour les E.C.:

Weißhaupt, adj.-sof.

Studer, sgt.

Kurs für Übungsleiter von Felddienstübungen

Wie aus dem an anderer Stelle veröffentlichten Tagesbefehl ersichtlich ist, findet am 5./6. Mai in Solothurn ein Kurs für Übungsleiter von Felddienstübungen statt, dessen Leitung in den bewährten Händen zweier Herren Offiziere liegt, die für unsern Verband schon außerordentlich wertvolle Arbeit geleistet haben.

Jahrelange, systematisch betriebene Vorarbeiten der Verbandsleitung waren nötig, um überall in unsern Sektionen die Ueberzeugung zu schaffen, daß die außerdienstliche Tätigkeit der Unteroffiziersvereine sich nicht

erschöpfen darf in einigen mehr nebensächlichen Wettkämpfen und in der Pflege der Kameradschaft, sondern daß eigentlicher Lebenszweck des Schweiz. Unteroffiziersverbandes sein muß, seine Mitglieder in der Richtung der Entwicklung der Führereigenschaften und in der Mehrung des Könnens vor allem im Feld weiterzubilden. Zahllose Herren Offiziere haben sich seit Jahren durch ihre praktische Mitarbeit freudig dazu hergegeben, dieser Ueberzeugung zum Durchbruch zu verhelfen. Die Erfahrungen mit unsern « Marschwettübungen » und Übungen in der Führung der Kampfgruppe und der Patrouille haben die Grundlagen geschaffen zu unserm neuen Reglement für Felddienstübungen, das

zusammen mit der von unserm verdienten und vielfach bewährten Herrn Hptm. Eberhard in Solothurn geschaffenen Wegleitung für Uebungsleiter die volle Anerkennung von Sachverständigen und Militärbehörden gefunden hat.

Die Durchführung von Felddienstübungen soll in Zukunft für alle unserm schönen Verbände angeschlossenen Sektionen eine freudig erfüllte Selbstverständlichkeit bedeuten. In der Form eines sich über vier Jahre erstreckenden Wettkampfes zwischen den Sektionen, der gründlich betriebener Vorbereitungen in der Kampfgruppen- und Patrouillenführung, im Kartenlesen, Zeichnen und Krokieren, Beobachten und Melden, im Abfassen von Rapporten bedarf, soll vorab den Unteroffizieren des Auszuges und der Landwehr das theoretische Wissen und das technische Können beigebracht werden, das sie im Militärdienst selber als Mitglieder ernsthaft arbeitender Unteroffiziersvereine vor ihren Kameraden vorteilhaft auszeichnen soll. Ein schon jetzt mitten in der Arbeit drin stehendes, aus Offizieren und Unteroffizieren zusammengesetztes Kampfgericht hat die Aufgabe der zwar nicht leichten, aber um so interessanteren Sichtung und Bewertung des eingereichten Berichtsmaterials über die Uebungen übernommen. Des vollsten Vertrauens der Verbandsleitung und der Sektionen darf es sicher sein.

An alle Sektionen des Schweiz. Unteroffiziersverbandes, die Wert darauf legen, als vollwertige Glieder unserer freiwilligen Organisation betrachtet zu werden, richten wir die dringende Aufforderung, sich ungesäumt einen oder mehrere Offiziere als Uebungsleiter zu sichern, die über die taktische Vorbildung, den Willen zur außerdienstlichen Arbeit und die Begeisterung für unsere hohen Ziele verfügen, die zur Leitung von Felddienstübungen unerlässlich sind. Die Zentralkasse übernimmt die Kosten für die Ausbildung eines Kursleiters jedes Unteroffiziersvereins an unserm Zentralkurs vom 5./6. Mai in Solothurn. Der Zentralvorstand erwartet von jeder Sektion die Absendung mindestens eines Offiziers. Die Tatsachen beweisen, daß die ernsthaft betriebene Ausbildung der jungen Unteroffiziere in ihrem ursprünglichen Befehlsbereich bei diesen außerordentlichem Interesse begegnet, und daß vorab unsere Landsektionen hierin ein prächtiges Mittel zur Hand haben, die innere Festigung sicherzustellen und die Mitgliederzahl zu mehren.

« Vorwärts und aufwärts! » soll unser Losungswort sein. Der Zentralvorstand.

Cours pour directeurs des exercices en campagne

On peut voir d'après l'ordre du jour publié d'autre part qu'un cours pour directeurs des exercices en campagne aura lieu à Soleure les 5/6 mai. La direction en a été remise aux mains de deux officiers éprouvés ayant déjà fourni un travail très utile pour notre association.

Les organes directeurs de l'association ont dû travailler au sein des sections pendant de nombreuses années et d'une manière systématique pour leur faire admettre l'idée que l'activité des sections de sous-officiers en dehors du service ne devait pas s'arrêter à quelques concours et à la bonne camaraderie. La raison de vivre de l'Association suisse des sous-officiers doit être le développement chez ses membres des qualités du chef et l'enrichissement de leurs connaissances du service en campagne. Un grand nombre d'officiers ont aidé à convaincre les sections depuis plusieurs années par leur collaboration volontaire et pratique. Les expériences faites

avec les concours du marche, de patrouilles et les exercices en campagne. Ce dernier et l'instruction pour les directeurs des exercices en campagne élaboré avec l'appui de M. le capitaine Eberhard à Soleure, dont tous connaissent le mérite et le dévouement, ont rencontré l'approbation la plus complète des autorités militaires compétentes.

Chaque section rattachée à notre association doit considérer l'exécution des exercices en campagne comme un devoir à accomplir joyeusement. Il a été organisé, pendant une période de quatre ans entre les sections, des concours pour la conduite du groupe au combat et des patrouilles, la lecture des cartes, les dessins et croquis, les observations et compte-rendu et la rédaction des rapports. La préparation approfondie de ces différents concours a permis au sous-officier de l'élite et de la landwehr, travaillant sérieusement comme membre de notre association, de compléter ses connaissances théoriques et pratiques, de se distinguer avantageusement de ses camarades pendant le service militaire. Un jury composé d'officiers et de sous-officiers est en plein travail et assume la lourde tâche très importante d'examiner et d'apprécier les rapports reçus. Il est assuré d'avoir l'entière confiance du comité de l'association et des sections.

Nous adressons à toutes les sections de l'Association des sous-officiers le pressant appel de s'assurer sans retard un ou plusieurs officiers comme directeurs d'exercices en campagne. Ils doivent avoir la préparation tactique, la volonté d'accomplir du travail en dehors du service et l'enthousiasme nécessaire pour nos buts élevés. Ces qualités sont indispensables pour un directeur d'exercices. La caisse centrale prend à sa charge pour chaque section les frais d'un directeur des exercices en campagne participant au cours central à Soleure les 5/6 mai. Le Comité central compte sur la participation d'au moins un officier par section. Les faits prouvent que l'instruction des jeunes sous-officiers faite sérieusement rencontre un grand intérêt et que nos sections campagnardes ont un excellent moyen en mains d'assurer leur prospérité et d'augmenter le nombre de leurs membres.

Notre devise doit être:

« En avant et toujours plus haut. »

Comité central.

Verbandsarbeiten

Unteroffiziersverein Gäu

(Einges.) Sonntag den 25. Februar 1934 hielt der U.O.V. Gäu seine ordentliche Generalversammlung ab, im Restaurant « Eintracht » in Wolfwil, welche sehr gut besucht war. Punkt

*Nach gutem Schlaf
ist alles viel leichter.
Versuchen Sie's mal mit
Kaffee Hag.*